PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX LE 19 OCTOBRE A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Présents: Gérard MICHAUT, Maire, Brigitte GUERET, Patricia SIMARD, Christophe HERNANDEZ, Alain LE ROY, Marianne RABATÉ-NANNI, Leslie CHEMIN, Mélanie PROTAT, Michèle HERVÉ-BARRE, Jean-Philippe MICHAUT, Catherine BOULOGNE, Michel BOUCHER

Absent excusé : Aurélien LUSIGNY qui a donné pouvoir à Brigitte GUERET

Absents: Isabelle ROGIER, Frédéric NOLET

Secrétaire de séance : Mélanie PROTAT

LE PROCES-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2022 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Réaménagement des prêts CAISSE D'EPARGNE

Une gestion rigoureuse des finances communales depuis 2020 permet d'avoir une capacité d'autofinancement en hausse.

Dans cette optique, et avant que les taux bancaires ne repartent à la hausse, le Conseil Municipal a sollicité la Caisse d'Epargne pour une nouvelle proposition concernant un réaménagement des prêts :

• POUR LE BUDGET COMMUNE

N°940651 (Taux: 3,30%, fin en 2035).

N°5770568 (Taux variable indexé sur le taux du livret A, fin en 2037).

Ces deux prêts seront regroupés en un seul avec les bases suivantes :

Montant : 382 000 € (incluant les indemnités de refinancement)

120 mois à compter du 25/02/2023, soit une fin en 2033

Echéances constantes

Périodicité trimestrielle

Taux: 3.25%

• POUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

N°9761554 (Taux : 3,30%, fin en 2046).

N°9969080 (Taux : 2,07%, fin en 2047).

Ces deux prêts seront regroupés en un seul avec les bases suivantes :

Montant : 1 290 455,63 €

240 mois à compter du 25/02/2023, soit une fin en 2043

Echéances constantes

Périodicité trimestrielle

Taux: 3.35%

Le réaménagement de ces prêts permet un désendettement plus rapide de la commune et d'obtenir un gain total cumulé sur ces deux budgets de 51 000€.

Apres délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte cette proposition,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

2) Attributions des Terres des Chaumes

Monsieur le Maire informe le CM que les baux attribués par la commune de Michery au bénéfice de la SCEA de Chalembert en séance du 16 mars 2012 ont été cassés pour vice de procédure dans l'attribution des dites parcelles par la Cour de Cassation en audience du 13 octobre 2021.

Ces parcelles représentent une surface totale de 59,27 ha dont 18,89 ha sont indivis avec la commune de Sergines.

Le conseil municipal actuel a souhaité modifier les clés de répartition de ces terres en respectant d'une part les volontés testamentaires de la donatrice, Mme Lebeau, et les orientations agricoles du Comité d'Orientation Départemental.

En application de l'article L411-15 du Code rural, un appel à candidature a été lancé en juin 2022, nous avons reçu 10 candidatures. Une commission a travaillé avec les agriculteurs demandeurs et a obtenu le partage suivant :

	ZL 01	ZL 03	ZL 15	ZL 07	ZN 27	ZL 08	TOTAL
COMMUNE DE MICHERY		3.21	4.66				7.87
BILLARD Pierre			8				8
CHARLET Jérémy					8		8
DELETTRE Christophe		1.07			6.93		8
MICHAUT Paul		8					8
PROTAT Mélanie					2.28		2.28
THIBAULT Vivien				3.96		4.04	8
CERNEAU Florence	0.47		1.81				2.28
DELETTRE Joël		2.28					2.28
THIBAULT Marc		2.05				0.23	2.28
THIBAULT Franck		2.28					2.28
	0.47	18.89	14.47	3.96	17.21	4.27	59.27

Dans le cadre du Plan territorial d'alimentation et dans le cadre de la protection des zone inondables par ruissellement ,la commune a fait le choix d'une réserve foncière dans l'espoir d'installer un maraicher pour fournir des aliments de proximité et faire des échanges de parcelles pour lutter contre les risques d'inondations. Cette réserve foncière de 7,87 ha fera l'objet de baux précaires alors que les baux réalisés avec les agriculteurs feront l'objet de baux environnementaux liés à la mise en place de haies.

Apres délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte cette proposition,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

3) Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire informe le CM de la nécessité de retirer et remplacer la délibération 2021-36 du 9 juillet 2021 visée par la préfecture le 17 juillet 2021.

La délégation « De décider l'achat de biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 12 000€ » a été ajoutée à la liste des délégations du Maire.

Apres délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte cette proposition,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

4) Vente de bois sur pieds à Chalopin

Monsieur le Maire informe le CM de la nécessité de procéder à la vente de bois sur pieds.

En effet pour des raisons de sécurité liées à la circulation automobile et a l'écoulement des eaux sur la route reliant Chalopin à Sergines, il est nécessaire d'abattre la bordure de bois qui longe les bois communaux.

Le chantier d'abattage étant dangereux et risqué, dû à la proximité de la route et de la taille des arbres à couper. Ce chantier ne peut être confié qu'à un professionnel.

Plusieurs devis ont été demandés et une seule entreprise a répondu de façon positive. Il s'agit d'un entrepreneur de travaux forestiers, Monsieur COTTEY Loïc − 10130 DAVREY (Aube) qui accepte de prendre le chantier et d'acheter le bois à 4€ le stère avec un taux d'humidité de 38% (transformation de ce bois en pellets).

Apres délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte cette proposition,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

5) Délibération M57

Monsieur le Maire informe le CM de la nécessité de retirer et remplacer la délibération 2022-42 du 30 Mai 2022, visée par la Préfecture le 03/06/2022. En effet, le SGC (Service de Gestion Comptable) de Sens nous demande de choisir le type de nomenclature : simplifiée ou développée.

La commune de Michery souhaite adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023.

Apres délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte cette proposition,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

6) Remboursement des frais de formation d'un agent

Monsieur le Maire informe le CM que suite à la formation relative à la comptabilité et gestion budgétaire ainsi qu'à la mise ne place de le M57 le 12 Septembre 2022, organisée par le CNFPT et la DGFIP, il y a lieu de procéder au remboursement de frais de restauration pour la somme de 14.90€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) Remboursement des frais avancés par un élu

Monsieur le Maire informe le CM qu'il a dû procéder à des achats pour la mairie et qu'il ne pouvait pas payer par mandat administratif, il a dû avancer le coût de ceux-ci :

- ✓ Sonnette sans fil pour l'école pour la somme de 35.99€
- ✓ Station d'accueil pour disque dur pour la somme de 36.99€

Soit un total de 72.98€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) Remboursement des frais avancés par un agent

Monsieur le Maire informe le CM que Madame LAFLEUR Nicole a dû procéder à l'achat de différentes fournitures mais ne pouvant payer en mandat administratif, elle a dû avancer la somme de 24.87€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement particulier à Monsieur Vaugier, Président de l'association Talents Partagés depuis 17 ans qui a arrêté ses fonctions. L'association est en sommeil en attendant d'avoir un nouveau Président.
- Une nouvelle association a été créée : Vers Michery et Au-delà pour s'occuper d'activités pour les enfants scolarisés à Michery. La Présidente est Leslie Chemin.
 - Elle demande s'il est possible d'avoir une boite aux lettres (achetée par l'association) à l'école pour les correspondances de l'Association avec les parents. La directrice est d'accord sur le principe.
- Les événements à venir sont :
 - o 29/10: Halloween par Vers Michery et au-delà
 - o 05/11 : Soirée œnologie par La Marmite
 - 11/11: Commémoration aux monuments aux morts à 12H
 - o 13/11 : Belote par Michery Echo Nature
 - o 19/11 : Soirée Beaujolais par l'AML
 - o 26/11 : Réunion publique à la salle des fêtes
 - o 26/11 soir : Repas par Michery Echo Nature
 - o 04/12 : Création de décoration de Noël pour les enfants par Vers Michery et au-delà
 - o 10/12 : Repas de Noël des aînés offert par la Mairie
 - o 11/12: Bourse aux jouets par Vers Michery et au-delà
 - 15/12 : Repas de Noël par les Amis du Village
 - o 16/12 : Spectacle de Noël des enfants par le Comité des Fêtes
- La salle des fêtes a été entièrement nettoyée par une société spécialisée. Coût de 2030 € ht. Les associations doivent faire attention de nettoyer après leur passage.
- Après échange sur le sujet, les décorations de Noël vont être installés comme d'habitude dans plusieurs rues et sur la place. Pour information, il s'agit de 3 jours de montage, idem de démontage, location d'une nacelle et 100€ de consommation électrique.
- Les travaux des fenêtres de l'école vont finalement commencer lundi. La subvention de 15% du SDEY avait déjà été reçu.
 - Une demande de DETR a été faite pour le plafond de la mairie. Une demande va également être faite aux départements.
- Le 05/11/22 : affouage : résultat des 20 candidats du tirage au sort
- Des travaux rue Chauchu et rue des AFN ont été réalisés.

- Les relevés de compteurs avancent bien : 68 manquants.
- Un courrier a été envoyé aux 40 propriétaires des bois de Sixte pour leur rappeler que l'entretien des bordures leur incombait.
- Un achat de citerne souple va être réalisé pour Chalembert pour avoir une réserve incendie. Coût de l'ordre de 2 700€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h55							
G. MICHAUT	B. GUERET	M. RABATE NANNI					
C. HERNANDEZ	P. SIMARD	M. PROTAT					
M. BOUCHER	A. LE ROY	C. BOULOGNE					
M. HERVE BARRE	L. CHEMIN	J-P. MICHAUT					
M. LUSIGNY qui a donné pouvoir à B. GUERET							